



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	21	04	08

Séance du 17 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF - PIESTA - KERMAOUI.
MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - KLASSEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - ANANICZ.

PROCURATIONS : Mme MANGIONE - MM. OURIAGHLI - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA et qui ont donné procuration respectivement à Mme ADAMY - Mme HARRATH - MM. USAI - KLEINHENTZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme YILDIRIM - M. MILIOTO

ABSENTS : Mme CHEBLI - M. ELHADI.

07 - Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe eau

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 relatif au vote de l'organe délibérant sur le compte administratif et à l'obligation faite aux communes et établissements publics d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe de l'eau (PJ) et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	111 044,97 €	174 095,88 €
Recettes	266 675,79 €	177 333,36 €
Excédent / Déficit	155 630,82 €	3 237,48 €

La section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 3 237,48 €.

La section d'investissement présente un solde excédentaire de 155 630,82 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- décide d'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe eau et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	111 044,97 €	174 095,88 €
Recettes	266 675,79 €	177 333,36 €
Excédent / Déficit	155 630,82 €	3 237,48 €

La section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 3 237,48 €.

La section d'investissement présente un solde excédentaire de 155 630,82 €.

Après reprise des résultats cumulés des années précédentes, nous obtenons les résultats cumulés suivants :

La section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 105 654,78 €

La section d'investissement présente un solde excédentaire de 61 823,11 €.

M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Décision adoptée à la majorité. 5 abstentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »